

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 septembre 2010 à 20H00

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2010, s'est réuni ce jour, mardi 28 septembre 2010 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 17

Membres en fonction : 26
Absents : 9, dont procurations : 9

Membres présents :

M. Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Mme Christine REICHERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Absente excusée avec procuration à M. ECKART
M. Patrick ECKART	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1	M. Jean-Paul MAYER	Absent excusé avec procuration à Mme REICHERT
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Présente
4	M. Norbert ANZENBERGER	Absent excusé avec procuration à M. BETETA
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Présente
7	M. Claude BERGER	Présent
8	M. Valentin SCHIERER	Absent excusé avec procuration Mme BOUKRIA
9	Mme Françoise WUSTHORN	Absente excusée avec procuration à Mme ADRIAN
10	Mme Georgia SCHUTZ	Absente excusée avec procuration à M. SCHULER
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Absent excusé avec procuration à Mme MARRET
14	M. Eric WILLMANN	Présent
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Présente
16	Mme Najet BOUKRIA	Présente
17	Mme Stéphanie MARRET	Présente
18	M. Thierry PAPERI	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
19	M. Sébastien NARDUCCI	Absent excusé avec procuration à M. BERGER

ORDRE DU JOUR

- 1. P.V. de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2010**
 - 2. Demande de subvention présentée par la Mission de promotion de la santé en faveur des élèves du collège.**
 - 3. Bilan Opération Sports vacances : participation financière à l'acquisition de matériel**
 - 4. Demande de subvention pour l'organisation du passage du Saint Nicolas**
 - 5. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée à Hoerd**
 - 6. Avis du Conseil Municipal sur les projets d'études et travaux de voirie de la CUS**
 - 7. Communication des rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur le service public d'élimination des déchets**
 - 8. Affaires du personnel**
 - Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail d'un agent
 - Transformation d'un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe en Agent de maîtrise.
 - 9. Médiathèque : modification du règlement relatif au prêt et fixation du tarif de remplacement des DVD détruits ou non restitués.**
 - 10. Remplacement de la raboteuse à la menuiserie :**
 - 11. Information du Conseil :**
-

POINT 1 : P.V. de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2010

Le procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux, et n'a fait l'objet d'aucune observation. Par conséquent, il est adopté à *l'unanimité*.

POINT 2 : Demande de subvention présentée par la Mission de promotion de la santé en faveur des élèves du collège de Souffelweyersheim

Comme chaque année, le collège de Souffelweyersheim demande la prise en charge des frais d'affranchissement de transmission des dossiers (300 x 0,15 = 45 €).

Vu le courrier de la mission promotion de la santé en faveur des élèves du Collège « Les Sept-Arpents » de Souffelweyersheim, sollicitant une subvention de 0,15 € par enfant pour les frais d'affranchissement des dossiers médicaux des élèves de Reichstett ;

Le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 300 x 0,15 € = 45,00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3 : Bilan Opération Sports Vacances

La section « plein air escalade » a accueilli cette année encore de nombreux enfants durant la saison estivale. Le bilan financier est équilibré, toutefois cette section du CSR sollicite la réalisation d'un casier de stockage du matériel (prix : 915,12 € HT, soit 1 094,48 € TTC).

Vu le courrier de la section « plein air escalade » du Club Sportif de Reichstett, qui fait état d'un bilan positif pour l'opération « Sports Vacances » ;

Vu la demande de prise en charge de casiers de stockage de matériel ;

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de prendre en charge l'acquisition des casiers de stockage, à hauteur de 1 094,48 € TTC.

ADOPTE PAR 24 VOIX POUR

Ne participent pas au vote : M. Georges SCHULER et Mme Maryvonne JOACHIM, en raison de leurs fonctions au sein du Club Sportif de Reichstett.

POINT 4 : Demande de subvention pour l'organisation du passage du Saint Nicolas

L'Association « Dynamique » demande une subvention pour organiser cette manifestation.

Mme REICHERT présente ce point. Alternance entre les deux associations organisatrices.

Vu le courrier de l'Association Dynamique ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCORDE une subvention de 700 € maximum à l'Association Dynamique pour l'organisation du passage du Saint Nicolas dans les écoles, début décembre 2010.

Cette subvention sera versée en deux parties : 500 € en tant qu'acompte et le solde au vu des dépenses effectivement engagées, sur présentation des justificatifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 5 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée à Hoerd

Le Préfet a transmis un dossier de demande d'autorisation et d'enquête publique concernant la société « Alsacienne de Pâtes Ménagères » située à Hoerd, pour avis du Conseil Municipal.

La Commune de Hoerd a émis un avis favorable sans réserve. Toutefois, il ressort du dossier que les transformateurs électriques de cette entreprise fonctionnent encore avec du gaz nocif pour la couche d'ozone. Il est proposé d'émettre une réserve à ce sujet.

M. ECKART présente le dossier.

Vu le dossier de demande d'autorisation et d'enquête publique concernant la société « Alsacienne de Pâtes Ménagères » située à Hoerd ;

Considérant que la Commune de Hoerd a émis un avis favorable sans réserve à cette demande d'autorisation ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

EMET un avis favorable, sous réserve toutefois que cette entreprise présente un plan de suppression des gaz nocifs des groupes de refroidissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6 : Avis du Conseil Municipal sur les projets d'études et travaux de voirie de la CUS

Il s'agit de la mise en route des études et travaux prévus pour l'avenue des Vosges, ainsi que pour le déplacement du terminus de la ligne de bus, puis des études pour les futurs travaux de la rue du Général de Gaulle.

Vu les programmes de travaux et d'études prévus par la Communauté Urbaine de Strasbourg pour 2011 sur Reichstett ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la programmation des études et des travaux sur Reichstett,

- *pour l'avenue des Vosges, ainsi que pour le déplacement du terminus de la ligne de bus,*
- *pour les futurs travaux de la rue du Général de Gaulle.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7 : Communication des rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur le service public d'élimination des déchets

Ces documents peuvent être consultés en mairie ou sur le site de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Vu les rapports annuels sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que d'enlèvement des ordures ménagères ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports précités.

POINT 8 : Affaires du personnel

Le Maire donne les explications correspondantes.

- Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme Claudine THOMAS, qui passe de 24 heures à 30 heures. A noter que Mme KEIFLIN, partie à la retraite depuis le mois de juillet, n'est pas remplacée.

Considérant le départ à la retraite de l'Assistante qualifiée de conservation de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} août 2010 ;

Considérant que le temps de travail hebdomadaire de la responsable actuelle est insuffisant ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de porter la durée de travail hebdomadaire de l'Adjointe du patrimoine de 2^{ème} classe de 24 heures à 30 heures par semaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Transformation d'un emploi d'Adjoint technique de 1^{ère} classe en Agent de maîtrise

Considérant qu'un Adjoint technique de première classe a l'ancienneté requise pour pouvoir être nommé à un grade d'Agent de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de substituer un emploi d'Agent de maîtrise permanent à temps complet, aux lieu et place de l'emploi d'Adjoint technique de première classe permanent à temps complet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 9 : Médiathèque : modification du règlement relatif au prêt des DVD

Mme Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, explique qu'il y a lieu de procéder à une modification du règlement relatif au prêt, et de fixer un tarif de remplacement des DVD détruits ou non restitués. Elle propose de le fixer à 25 €.

Vu le Règlement intérieur de la médiathèque ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer le montant de remplacement des DVD endommagés ou perdus ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE le montant du remplacement des DVD endommagés ou perdus à 25 euros, et modifie la Régie des recettes de la médiathèque en conséquence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 10 : Remplacement de la raboteuse à la menuiserie

Matériel à remplacer : 21 800 € TTC.

Considérant que la raboteuse de la menuiserie est en panne ;

Vu le prix de remplacement de cette machine ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder à l'acquisition d'une nouvelle raboteuse pour un prix de 21 800 € TTC,
- de sortir de l'inventaire la raboteuse défectueuse, qui fera l'objet d'une reprise par le fournisseur de la nouvelle machine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 11 : Information du Conseil :

Le Maire informe le Conseil Municipal,

- que des clôtures seront posées très prochainement entre la propriété JENET et le domaine communautaire. Les parcelles, que la Communauté Urbaine de Strasbourg récupérera, permettront de rétablir le chemin entre la rue de la Gravière et la rue du Commerce, ainsi que la place de retournement à l'extrémité de la rue du Commerce.

Le géomètre pourra procéder à la nouvelle délimitation, opération préalable à la cession des parcelles concernées. Une partie des parcelles pourra être rétrocédée à la Commune pour un éventuel agrandissement des ateliers, et surtout pour le rétablissement du chemin entre la Rue de la Gravière et la Rue du Commerce.

- La loi du 2 juillet 2010 impose aux groupements de communes de faire un Plan Local d'Urbanisme Communautaire. Par conséquent, la procédure d'évolution du Plan d'Occupation des Sols en PLU est interrompue, et il appartient de faire modifier le POS rapidement pour ne pas bloquer l'urbanisme programmé de la Commune (aménagement du Nord des zones urbanisables).
- On envisage également de reclasser, dans le cadre des modifications envisagées, le site de l'ancienne station d'épuration pour une opération d'habitat. A cet effet, on se donnera un délai de réflexion sur le type d'habitat à y réaliser, d'autant plus que l'objectif principal est de céder le terrain et de récupérer des ressources pour les investissements futurs de la Commune.
- La toiture de l'école du Centre est à réparer. Par la même occasion, une réflexion sur le devenir de ce bâtiment public s'impose.

SEANCE LEVEE à 21H15